VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CHER LE PROCUREUR

Par Profil supprimé Postée le 01/03/2018 00:25

Bonjour dans une semaine je vais chez le procureur de la république pour consommation de stupefiants et je voudrais savoir si il peut me faire passer un test de dépistage le jour même ou je le vois?

Mise en ligne le 01/03/2018

Bonjour,

Nous manquons d'éléments pour comprendre le motif de votre convocation chez le procureur et le stade de la procédure dans lequel s'inscrit cette convocation. Néanmoins, il nous semble peu probable qu'un test de dépistage soit effectué au moment de cette rencontre.

Il aurait pu vous être demandé de procéder à un test en laboratoire avant cette convocation, mais, si vous n'avez reçu aucune notification dans ce sens, il paraît encore une fois peu envisageable que l'on vous le demande le jour même.

Peut-être pouvez-vous vous rapprocher d'une ”Maison de la justice et du droit” pour bénéficier, en consultation gratuite, d'un avis et d'un conseil juridique auprès de professionnels du droit plus compétents pour vous répondre en fonction des éléments de votre dossier.

Si, par ailleurs, des questions se posent plus spécifiquement sur vos consommations, n'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.